

**COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 23 décembre 2009

À toutes les personnes et entreprises
surveillées par la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 09/430

Concerne : Mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (UE) n° 1283/2009 du Conseil du 22 décembre 2009 modifiant le règlement (CE) n° 329/2007 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

Le nouveau règlement a pour objet la modification de plusieurs articles du règlement (CE) n° 329/2007 et de ses annexes respectives. Nous attirons en particulier votre attention sur les dispositions du nouvel article 11bis qui prévoit l'application de mesures renforcées par les professionnels du secteur financier.

Le règlement (UE) n° 1283/2009 est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre. Il est entré en vigueur le jour de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne, n° L 346, pages 1-25](#), qui a eu lieu le 23 décembre 2009.

Nous vous prions de communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec le règlement à la Commission de Surveillance du Secteur Financier, qui les transmettra au Ministère des Finances et au Ministère des Affaires étrangères, Direction des Relations économiques internationales.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Finalement, nous vous informons qu'un avis a été émis à l'encontre des personnes, entités et organismes qui ont été inclus par le Conseil dans la liste des personnes, entités et organismes auxquels s'applique l'article 6, paragraphe 2, du règlement (CE) n ° 329/2007 (annexe V). Cet avis est publié au [Journal officiel de l'Union européenne n° C 315, page 9](#), du 23 décembre 2009.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Claude SIMON
Directeur

Andrée BILLON
Directeur

Simone DELCOURT
Directeur

Jean GUILL
Directeur général